

4.2 Objectifs du projet

La création de ce nouveau barreau RD9 permettra le déplacement du trafic du transit et créera un axe thermal pacifié en adéquation avec les orientations du PADD qui affirme les objectifs de la commune à travers le réaménagement du centre ville.

Cette déviation permettra à la Commune de réaliser des aménagements paysagers et de créer des liaisons piétonnes entre le centre ville et l'établissement thermal et "des zones 30" afin de faire cohabiter au mieux tous les usagers de la voie publique (automobilistes, cyclistes, piétons, ...)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les acquisitions foncières (à l'amiable ou par voie d'expropriation) seront réalisées en 2013-2014. Les travaux seront engagés dès que la commune aura la maîtrise totale du foncier sur cette zone.

Les plates-formes seront réalisées par le décaissement à la cote -0.80m environ du niveau fini projeté avec une épaisseur totale de 1.10m.

Des purges seront éventuellement réalisées pour éliminer les poches médiocres et les sols détériorés par les engins de terrassement ou les eaux de pluie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce barreau de déviation du RD9 permettra de dévier de l'avenue Domenget/ carrefour Domenget - RD 1006, l'ensemble du transit qui passe actuellement par le coeur du centre ville. Ainsi le concept de voie thermale prend encore plus de sens avec la suppression des flux de transit sur l'avenue Domenget.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique avec intégration du barreau de déviation RD9 dans la ZAC et hors ZAC et dans les voies d'intérêt communautaires.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Pour la Déclaration d'Utilité Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Largeur :	6 mètres + accotements
Emprise totale :	6 543m ² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Sur la commune de
Challes Les Eaux :
du 1529 av de Chambéry
(RD n°1006) au 132 av
Louis Domenget

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 5° 59' 15" 7 Lat. 45° 32' 50" N

Point d'arrivée : Long. 5° 59' 19" 8 Lat. 45° 32' 53" N

Communes traversées :

Commune de Challes les Eaux

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Cet ouvrage fait partie du programme de la ZAC du Centre Ville (avec une partie hors ZAC).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : Espaces publics avec quelques constructions.

Règlements applicables à la zone du projet : UAI et UB et emplacement

réservé n°1 : création barreau de déviation RD9.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) approuvé le 28/06/1999.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 14/12/2011 et modification simplifiée n°1 approuvée le 09/05/2012.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(Non, il existe uniquement sur Prin Foin, Bord de la Mère et Plan d'eau, Triviers, Marais des Noux, Marais des Chassettes, Marais de Montagnole)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn approuvé le 28/06/1999.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'apportera pas d'apports significatifs à la nappe. Le site est déjà fortement imperméabilisé et de ce fait, les infiltrations directes sont minimales. De plus, l'ensemble des cours d'eau du centre ville sont déjà tous busés.
Ressources			
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements sont équilibrés.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements sont équilibrés.
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements sont équilibrés.
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un milieu urbain où la place de la végétation est, pour l'instant relativement réduite. (Le projet d'ensemble de la ZAC possède un parti paysager fort et ambitieux qui prévoit non seulement une large conservation des éléments végétaux en place les plus emblématiques mais également un renforcement de la végétation dans ce secteur qui est celui de Beauséjour)
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des volumes de gravats seront être évacués suite aux démolitions prévues sur le site. Ainsi, des nuisances peuvent apparaître lors des phases d'évacuation des matériaux pour ce qui est du stockage (poussière, effet de masque) et des modes d'évacuation (trafic routier). Néanmoins, des règles de gestion et de propreté des chantiers seront imposées dans les prescriptions des nouveaux ouvrages.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra ponctuellement engendrer des vibrations lors des opérations de terrassement. La taille de ces terrassements et le caractère temporaire de ce phénomène n'impliquent pas de véritables nuisances.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'engendre que de faibles impacts temporaires sur l'environnement et ne justifie pas d'une étude d'impact et notamment au regard de :

- la nature du projet (création d'un barreau de déviation du RD9 dans la ZAC du Centre ville et hors ZAC).
Ainsi le concept de Voie Thermale pacifiée prend encore plus son sens avec la suppression des flux sur l'avenue Domenget.
- la minimisation des nuisances en phase de réalisation des travaux (bruit, pollution, ...)
- de l'absence de nuisances supplémentaires en phase exploitation. En effet, la place donnée à la voiture est ainsi codifiée et canalisée pour mettre en place un espace public collectif où les modes de transport (voiture, piéton) se côtoient et se rencontrent dans un esprit "pacifié" au devant de commerces, services garantissant un coeur de ville vivant, dynamique et agréable à vivre.
- la zone choisie (zone déjà très fortement urbanisée),
- l'absence de zonages réglementaires environnementaux (ZNIEFF, Natura 2000, ...)
- l'emprise et la nature des travaux ;

Par ailleurs, il est à noter qu'une étude d'impact a été réalisée en 2007 pour l'élaboration du dossier de création de la ZAC du Centre Ville.

